ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2020 DE L’ASSOCIATION HUMANITAIRE MONTAGNE & PARTAGE

Remarque liminaire :

L’Assemblée Générale 2020 de MONTAGNE ET PARTAGE devait se tenir le 28 mars 2020, suite à une convocation le 12 Février 2020 de tous les mes Membres de l’Association à jour de leur cotisation au 31 décembre 2019.

Conformément aux directives gouvernementales concernant la lutte contre l’expansion du Covid-19, où toute forme de rassemblement public est désormais interdite, le Président a décidé tout naturellement d’annuler cette Assemblée Générale, et en liaison avec les Membres du Bureau de la transformer, à titre tout à fait exceptionnel, en une Assemblée Générale à distance. Dans les faits, le Président a rédigé un argumentaire développé de chaque point inscrit à l’ordre du jour, sur lequel chaque Membre de l’Association préalablement inscrit à l’Assemblée Générale initiale, a été amené à se prononcer individuellement par vote.

Pour que cette Assemblée Générale ait une valeur juridique, il est précisé que le quorum est établi à 102, soit 50% des 204 adhérents à jour de leur cotisation. 92 pouvoirs ont été reçus, auxquels il faut ajouter les 25 membres personnes inscrites à l’AG, ce qui porte le nombre de droits de vote à 117, soit au-delà du minimum réglementaire de 102. Donc cette Assemblée Générale peut légitimement délibérer.

Voici donc ci-après l’argumentaire de chaque point inscrits à l’ordre du jour, sur lequel le vote à distance a été organisé :

1. **Accueil de Membres** :

Ce point, compte tenu des circonstances, est caduc.

1. **Rapport d’activités 2019 :**

Les activités caritatives de Montagne et Partage en 2019 ont été conformes aux décisions d’intervention prises en Assemblée Générale le 23 mars 2019, à savoir :

* Continuation du programme de soutien éducatif aux enfants parrainés :

Ce programme qui a fait les preuves de son efficacité a été réalisé dans son ensemble et s’est traduit par la remise d’une bourse d’éducation à 27 enfants parrainés. La remise officielle de ces bourses s’est faite en trois lieux distincts, soit Katmandu, Ghat et Thamo. L’ensemble des enfants ont été reçus par le Président lors sa mission humanitaire au Népal en octobre 2019. Tous ont signés sur un bordereau la remise de la somme forfaitaire de 500,00 €, ont produit un certificat de scolarité et remis au Président une lettre à remettre à leurs parrains respectifs en France. Tous les enfants parrainés ont été rappelés avec fermeté à leurs obligations, ces bourses devant se mériter. Inutile de préciser que ces rencontres personnalisées sont d’une grande intensité émotionnelle, les enfants et leurs parents ou tuteurs se montrant particulièrement reconnaissants. Il est à noter que deux enfants sont sortis du programme de parrainage, l’un s’étant engagé dans l’armée de Bahrein, l’autre ayant cédé aux sirènes d’un travail en Arabie saoudite. Ces deux parrainages ont été remplacés par deux candidats en attente, donc le dossier avait été validé préalablement.

* Continuation du soutien éducatif à deux étudiants népalais méritants, poursuivant leur cursus d’études à l’étranger :

Les deux étudiants concernés sont Dolma Sherpa étudiante (langue et marketing) aux USA et Sharamsh Shrestla (Informatique) étudiant en Inde. Tous deux sont bien connus de l’Association, méritants et studieux, et l’aide qu’on leur apporte sous forme d’une allocation de 500,00 € vient en complément de la bourse reçue du Gouvernement népalais. Elle constitue une aide précieuse à des études forcément coûteuses à l’étranger, avant qu’ils ne reviennent apporter leurs compétences dès leur retour au Népal. Dolma et Sharamsh donnent régulièrement des nouvelles de leurs études. Ce dernier, compte tenu de ses excellents résultats (2ème de sa promo de 250) vient d’obtenir une nouvelle bourse de son Gouvernement pour poursuivre son cursus supérieur en Australie.

* Continuation du programme Dhal Bhat pour tous à Ghat :

Ce programme consiste en l’octroi de 15 bourses éducatives de 300,00 €, remises globalement à la Communauté éducative de Ghat dans le Khumbu. Cette allocation globale de 4500,00 € permet aux plus démunis de cette communauté rurale d’aller étudier à la Pema Choling Primary School, d’héberger à l’Everest Children home ceux qui n’ont pas les moyens de rentrer chez eux, et pour ceux qui n’en ont pas, de disposer d’un repas gratuit par jour. Nous avons été accueillis avec beaucoup de chaleur et de reconnaissance lors de notre visite en octobre dernier par la population, les enfants et les responsables de la communauté éducative, et avons pu nous assurer que notre aide était vraiment utile, et mérite d’être pérennisée dans sa forme actuelle.

* Continuation du soutien éducatif à la Salyantar Higher Secondary School :

Salyantar est la commune de la Province de Dhading où nous avons réalisé en 2016 la construction d’un Collège post séisme pour 550 enfants, en le dotant entre autres d’une bibliothèque et d’un pôle informatique. Pour nous assurer de la pérennité du matériel fourni et de ces deux programmes, Montagne et Partage prend en charge le salaire et les frais de maintenance informatique (Total 2000,00 €) attribués à Santocci Burlakoti, une jeune enseignante en informatique. Nous recevons régulièrement des comptes rendu d’activités très détaillés, témoignant du réel impact éducatif de ce programme, mené par une jeune fille très sérieuse et pleinement engagée dans la mission qu’on lui a confiée.

* Création et construction d’une section secondaire à la Shree National Basic School de Ratni, Municipalité de Madi dans le Térai népalais, près de la frontière indienne :

Ce programme ambitieux permettant l’accès au Collège à 250 enfants de la communauté pauvre de Madi est en bonne voie d’achèvement, dès lors qu’ont pu être réglées les nombreuses contraintes administratives et réglementaires désormais imposées par le Gouvernement népalais pour ce type de construction. Une visite sur place en octobre par le Président et le vice-président de Montagne et Partage a permis de donner l’impulsion nécessaire au projet qui est suivi presque jour par jour, grâce à la présence sur place d’un de nos représentants népalais Phuri Sherpa. Les travaux sont en phase de finition, la communauté villageoise et éducative s’étant bien impliquées de son côté en apportant une aide précieuse en personnels. Le respect des normes de construction est régulièrement contrôlé par un ingénieur du District, et nos engagements budgétaires en cours sont conformes aux devis prévisionnels signés. Sauf évènement non prévus, les travaux seront achevés fin avril, avec une inauguration officielle prévue en octobre 2020, en présence nous l’espérons, de M. l’Ambassadeur de France au Népal. Ce projet a été un peu long au démarrage, mais in fine répond pleinement à nos attentes et aux bénéficiaires locaux, qui ont déjà mis en place de nouveaux programmes pédagogiques pour accueillir de nouveaux collégiens. Ce programme a été montré en exemple de coopération internationale et a fait localement l’objet d’une émission sur la chaine de télé Kantipur (L’équivalent de TF1 !). Sur le plan juridique, une convention tripartite a été signée en bonne et due forme entre Montagne et Partage, initiateur et financeur du projet, La Communauté éducative et villageoise de Madi, bénéficiaire du projet, et notre association relais au Népal, Sherpalaya Trust, qui coordonne et contrôle les travaux.

**LE RAPPORT D’ACTIVITES EST ACCEPTE A l’UNANIMITE DES VOTANTS A DISTANCE**

1. **Présentation du mode de fonctionnement interne et renforcement du contrôle de gestion :**

Compte tenu des enjeux financiers de l’association générant un flux financier de l’ordre de 50 K€ par an, et par souci d’une totale transparence, il est précisé certains éléments d’information sur la gestion de l’Association. Tous les projets humanitaires engagés ne le sont qu’après un vote positif en Assemblée Générale sur le contenu des programmes et sur leurs coûts. En aucune manière, les coûts estimatifs n’ont été dépassés, certains programmes de construction par exemple ayant même été revus financièrement à la baisse compte tenus d’économies réalisées. Toutes les dépenses sous forme d’une somme remise en espèces en présence de plusieurs représentants français ou népalais de l’Association font l’objet d’une signature des bénéficiaires (Bourses par exemple), attestée par des éléments complémentaires comme la remise de certificats de scolarité par exemple. Tous les transports d’argent en liquide font l’objet d’une déclaration et validation par les services de douane français. Concernant les dépenses de construction liées aux gros programmes structurants, elles font l’objet d’un virement bancaire international à partir de notre banque française qui s’assure de la réalité du transfert de fonds. Ces fonds contrôlés sont transférés sur notre association relais au Népal, Sherpalaya Trust, à partir d’un relevé de facturation conforme aux devis estimatifs.

En matière de gestion comptable, Montagne et Partage utilise le logiciel de comptabilité Assoconnect, le plus utilisé en France par les associations, qui répond aux normes exigées par l’Administration fiscale française au regard des obligations déclaratives des associations. A cet effet, Montagne et Partage produit chaque année, un état détaillé des recettes/dépenses annuelles, un compte de résultats qui transcrit dans le cadre du plan comptable les flux financiers annuels de l’Association, ainsi qu’un bilan qui reflète de la bonne santé financière globale de l’Association. La comptabilité tenue, pour des raisons de commodité administrative par le Président de l’Association répond parfaitement aux obligations établies par l’administration fiscale française. Il s’agit d’une comptabilité simple recettes/dépenses avec rapprochement bancaire. Toutes les recettes (Cotisations, et dons) sont adossées à l’émission d’un reçu fiscal, et toutes les dépenses font l’objet d’une facture ou d’un reçu. Le Trésorier élu a la charge de contrôler l’ensemble des opérations comptables enregistrées, de vérifier la présence de toutes les pièces justificatives correspondantes, et de s’assurer que le rapprochement bancaire est conforme aux flux enregistrés. Ce dernier propose son rapport comptable de synthèse qui est soumis au vote lors de chaque Assemblée Générale.

Le Président soumet régulièrement sa gestion à la Direction des Finances Publiques de l’Ain. Ma dernière rencontre en janvier dernier avec le référent associatif des Finances Publiques du Département de l’Ain n’a pas fait l’objet de remarques particulières, nos procédures de gestion et notre gouvernance étant été reconnus comme exemplaires et conformes à la règlementation fiscale des Associations. A la question posée sur la pertinence d’avoir un Commissariat aux Comptes, il m’a été répondu que cela n’était pas utile, cette obligation incombant seulement aux Associations générant un flux financier annuel supérieur à 159 K€. Un renforcement du contrôle de gestion peut néanmoins s’envisager en désignant un contrôleur de gestion, choisi en dehors des membres du bureau de l’Association, avec une tâche similaire à celle du Trésorier élu. Un appel à candidature pour cette fonction de contrôle est lancé.

**CETTE PRESENTATION EST ACCEPTEE A L’UNANIMITE DES VOTANTS A DISTANCE**

1. **Compte rendu financier 2019 et commentaires :**

Analyse du compte de résultats : (Fichier joint en annexe)

Nos produits d’exploitation pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019 s’élèvent à la somme de **59 070,30 €** , répartis en adhésions pour 25 565,00 €, dons et collectes diverses pour 4 285,00 €, dons affectés nominativement à nos projets humanitaires en cours pour 11 550,00 €, produits de conférence pour 4 655,00 €, contributions de parrainage pour 13 000, 00 €, et de produits de gestion courante pour 15,30 €. Ils sont en hausse globalement de 16,90 % par rapport à l’année précédente.

Nos charges d’exploitation pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019 s’élèvent à **99 649,87 €** dont la majeure partie est affectée à la réalisation de nos projets humanitaires, soit 92 221,51 €. Sur ce dernier montant, 71 221,51 € proviennent du paiement d’une partie des travaux de construction de notre école secondaire de Madi. Le reste des travaux en cours sera payé sur le budget 2020.

En conséquence, le compte de résultat pour l’année 2019 est déficitaire de **40 579,57 €,** ce qui s’explique parfaitement par le financement ponctuel du projet de construction de l’école de Madi. Cet investissement a été provisionné dans notre gestion budgétaire et n’affecte en rien la pérennité financière de Montagne et Partage.

Analyse du bilan : (Fichier joint en annexe)

Le bilan pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019 laisse un excédent de **107 529,52** € après la déduction du déficit d’exploitation constaté pour 2019. Cet excédent est constitué de nos réserves bancaires en compte courant, compte d’épargne et livret d’épargne. En conséquence, les finances de Montagne et Partage sont saines et bien maitrisées, étant précisé que le but de l’association n’est pas de thésauriser, mais de financer les projets retenus par l’Assemblée Générale des Membres dans la limite de ses ressources disponibles.

**CE COMPTE RENDU FINANCIER EST ACCEPTE A L’UNANIMITE DES VOTANTS A DISTANCE**

1. **Rapport moral du Président et bilan de la décennie écoulée :**

Comme je me plais à le répéter lors de chaque Assemblée Générale, Montagne et Partage reste fidèle à ses valeurs d’altruisme au profit des populations parmi les plus déshéritées du Népal, particulièrement auprès des enfants, en comptant sur la générosité de ses Membres et autres donateurs, et ce dans un esprit totalement désintéressé et une gestion entièrement bénévole. L’implication désintéressée de ses principaux dirigeants s’est traduite encore en 2019 par un renoncement au remboursement de frais engagés au bénéfice de l’Association à hauteur de 6 582,20 € (Contributions volontaires en nature du Président et du vice-Président avec justificatifs à l’appui).

Montagne et Partage reste une petite association humanitaire appréciée pour son efficacité et sa gouvernance, et l’instar de la philosophie du colibri apporte sa part, certes modeste mais effective, pour atténuer les grandes injustices de la vie. Montagne et Partage ne s’engage que dans des projets préalablement financés en fonction de ses ressources propres, qui émanent en totalité de la sphère privée puisque nous ne recevons pas de financement public. Si l’on compare l’évolution de nos adhérents, ils sont à peu près constants à 204 membres à jour de leur cotisation pour un montant de 25 565,00 €. Ces cotisations représentent environ la moitié de nos ressources annuelles, le reste étant constitué de dons ou de produits divers. La moyenne de cotisation reste élevée à 126,00 €, ce qui traduit une belle générosité de nos membres. Cette générosité est malheureusement fragile, car sujette aux aléas conjoncturels et sociétaux, et relève d’un défi permanent puisqu’il faut reconquérir en permanence de nouveaux adhérents pour compenser ceux que l’on perd régulièrement. Plus que jamais la force de conviction des Membres existants auprès de leur entourage et autres réseaux est la clé pour maintenir la pérennité financière de Montagne et Partage, donc sa capacité à financer des projets caritatifs. Chacun doit bien méditer cette réalité, tout comme celle du retrait à terme de votre Président, dont l’énergie s’essouffle quelque peu avec l’âge et après dix années d’intenses activités sur et en dehors du terrain…Cette perspective est d’autant plus difficile à appréhender que plus de 80% des ressources de Montagne et Partage émanent du cercle relationnel du Président. Montagne et Partage est trop Clermidy dépendante…Un appel solennel est lancé pour préparer l’avenir à court terme de Montagne et Partage. Toutes les initiatives et bonnes volontés sont les bienvenues.

Montagne et Partage a pu mener à bien la totalité de ses projets programmés en 2019, et c’est une immense satisfaction de voir le visage illuminé de tous nos bénéficiaires, même si comme je le répète à l’envie, l’humanitaire est loin d’être un fleuve tranquille. Il faut se battre en permanence contre l’adversité qui recouvre des formes multiples.

L’année 2020 représente en effet une date historique correspondant au dixième anniversaire de notre Association crée le 10 février 2010. L’heure n’est pas à l’auto satisfaction, mais plutôt au sentiment du devoir accompli, qui peut se résumer à quelques chiffres : Plus de 1000 enfants aidés dans leur cursus scolaire, dès la fin de notre programme de construction d’une école secondaire à Madi, près d’un million d’Euros investis, uniquement à partir de financements privés, et moins de 2% de frais de fonctionnement stricto sensu. Je tiens à remercier particulièrement Serge GRANDCLEMENT qui a réalisé un magnifique montage vidéo qui relate ces dix belles années de fraternité sans frontières.

Si Montagne et Partage a pu réaliser l’ensemble de ses objectifs, si Montagne et Partage est reconnu et appréciée, c’est grâce à vous, et je vous en remercie du fond du cœur. En ces moments difficiles à cause de la pandémie du Virus Covid-19 qui risque d’affecter nos vies et modifier notre perception du futur, je voudrais porter témoignage de ces très nombreux messages reçus de nos amis népalais, dont de nombreux enfants, qui tous les jours m’apportent leur affection protectrice. Ils sont nombreux à prier pour nous et Montagne et Partage, alors qu’ils sont touchés de plein fouet par l’absence de touristes et l’anéantissement des activités économiques de leur pays. Sans doute placent-ils les valeurs de la vie à un autre niveau que nous ? Ceci étant dit, la crise sanitaire que nous traversons va laisser des traces indélébiles dans nos vies, et j’adresse ma compassion à tous ceux qui souffrent dans leur chair et doute de leur devenir. Restons forts et solidaire en France comme ailleurs, car comme le corona Virus, la pauvreté n’a pas de frontières.

**LE RAPPORT MORAL ET LE BILAN DE LA DECENNIE ECOULEE SONT ACCEPTES A L’UNANIMITE DES VOTANTS A DISTANCE**

1. **Projets 2020 :**

2020 verra la continuité, sur des bases identiques des projets existants, à savoir :

* Parrainages d’enfants népalais (Budget : 27 enfants X 500, 00 € = **13 500,00 €).**
* Bourses scolarité à l’étranger (Budget : 2 étudiants x 500,00 € = **1000,00 €**).
* Programme parrainage groupé et Dhal Bhat pour tous à Ghat (15 bourses x 300,00 € = **4500,00 €).**
* Programme éducatif (bibliothèque et informatique) à Salyantar (Budget : **2000,00** €
* Fin du programme de construction de l’école secondaire de Madi (Budget total 135 000,00 €, dont 71 221,51 € déjà financés.

Nouveaux projets :

* Financement de la formation de Pasang Tendi Sherpa, 32 ans, au probatoire de guide népalais (techniques d’escalade neige et rocher, sécurité, etc.) Formation théorique et pratique, dispensée par la Nepal Mountain Association, ayant eu lieu du 21 décembre 2019 au 22 janvier 2020. Le coût de ce stage de 650,00 € a déjà été financé par Frédéric DELLOYE qui entretient des liens particuliers avec Pasang, lequel l’a déjà accompagné sur certains sommets Himalayens.
* Projet mémoriel d’adduction d’eau au profit de la communauté villageoise de Sair dans le Gilgistan pakistanais. Ce projet est porté par Elisabeth Revol, marraine et membre de notre association, en hommage à son compagnon de cordée Tomek Mackiewicz, qui a perdu la vie sur les pentes du Nanga Parbat en janvier 2018. Ce projet vise à capter l’eau d’une cascade en montagne et à la distribuer au 750 villageois du village de Sair, qui ne disposant pas d’eau courante connaissent de sérieux problèmes d’approvisionnement, qu’ils règlent tant bien que mal en envoyant femmes et enfants chercher de l’eau jusqu’à la rivière en aval la plus proche (3 heures de marche). Il s’agit d’un projet sanitaire vital qui concilie l’eau, source de vie, le travail forcé des enfants et la libération de la femme assujettie à des tâches ménagères pénibles.

Nous sommes en train de collecter les éléments budgétaires nécessaires à la réalisation de ce projet dans une contrée lointaine, où il faut également s’assurer de la fiabilité de nos interlocuteurs locaux. Des partenariats financiers sont également souhaitables auprès de grandes entreprises ou autres ONG, sensibilisées à la problématique de l’eau. Montagne et Partage souhaite provisionner et limiter son engagement à la somme de 25 000,00 € pour un projet qui selon nos premières estimations peut s’élever au double.

**LES PROJETS 2020 SONT ACCEPTES A L’UNANIMITE DES VOTANTS A DISTANCE**

1. **Elections du tiers sortant du Conseil d’Administration et membres du Bureau:**

Sont soumis au vote des adhérents présents ou représentés le renouvellement des membres suivants, à jour de leur cotisation de membre : Michelle GRANDCLEMENT, Bernard DESHAIS, Frédéric DELLOYE.

Par ailleurs, deux membres ayant démissionné du Bureau de l’Association (Dalila BERENGER du poste de Trésorière, et Bernard DESHAIS du poste de Secrétaire) ces deux postes sont à pourvoir.

Après avoir reçu leur candidature, je soumets à votre vote le nom de Michelle GRANDCLEMENT au poste de Trésorière, et de Marc PERROZET au poste de Secrétaire.

**LES ELECTIONS DIVERSES SONT ACCEPTEES A L’UNANIMITE DES VOTANTS A DISTANCE**

1. **Questions diverses :**

Vous pouvez gérer cet espace pour poser les questions de votre choix en utilisant le questionnaire de vote joint à cet envoi. N’hésitez pas à m’interpeller sur tout sujet qui mérite pour vous des éclaircissements ou des interrogations.

Fait à Montagnat,

Le 23 mars 2020.

Gérard CLERMIDY, Président